

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ A

## L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LE 2 FÉVRIER 1875

PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON

Trésorier de la Province de Québec.



QUÉBEC.

DES PRESSES A VAPEUR DU "CANADIEN."

1875.



# DISCOURS

DE

L'HON. TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

SUR LE BUDGET.

*2 Février 1875.*

Reprise de la séance.

La Chambre rentre en séance à sept heures et demie.

L'Hon. M. Robertson propose que la Chambre se forme en comité des subsides, puis il s'exprime en ces termes :

M. le Président,

Je propose que vous quittiez le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Bien loin d'être une simple affaire de forme, cette motion comporte un état des sources de notre revenu et de la manière dont on a disposé des appropriations votées par la Législature : elle permettra de constater si le gouvernement a fait preuve d'une sage économie ou d'une extravagance blâmable.

Cette motion comporte encore des renseignements précis sur les recettes et les dépenses de la prochaine année fiscale, ainsi que le détail des différentes branches des services que la Chambre est appelée à autoriser de ses votes.

Il est sage que, sous notre régime constitutionnel, il appartienne tout particulièrement à cette Chambre de prélever les fonds nécessaires à l'administration des affaires, et d'en disposer d'après la volonté des représentants et dans l'intérêt du public. Le Gouvernement n'a donc qu'à obéir à la Législature, et il est bon que chaque année, il puisse rendre ses comptes à la Chambre pour qu'elle juge si l'Exécutif a répondu à sa confiance.

Les Comptes Publics soumis à la Chambre, depuis quelques jours déjà, sont aussi clairs et lucides que possible. Ils contiennent les détails des recettes et des dépenses de l'année qui vient de finir, et j'espère qu'on les trouvera satisfaisants.

Je suis heureux de constater que les recettes réelles ont dépassé de \$325,000 l'estimation que j'en avais donnée à la Chambre le 29 novembre 1872, et que nos dépenses ont été moindres de \$105,000, et cela malgré les grandes dépenses encourues pour le château de Spencer Wood et le Palais de Justice de Québec.

Il y a aussi parmi les dépenses de l'année passée une somme de \$38,700, payée à la Compagnie du chemin de Fer du Sud-Est. Cette somme, devant être prise à même les fonds prélevés pour les chemins de fer, j'ai fait faire les entrées nécessaires, afin qu'elle paraisse dans les comptes de cette année comme augmentant le revenu de la Province, et au débit du Fonds des Chemins de Fer, auquel seront à l'avenir portés les paiements faits aux différentes Compagnies.

J'espère que la Chambre voudra bien me permettre de donner quelques explications à propos de paiements faits cette année à quelques compagnies de chemins à lisses. Je veux parler de \$80,000 payées à la Compagnie du chemin de Fer du Nord, et d'une somme semblable au Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal.

L'acte de la dernière session pourvoit à ce que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, assuré que les Compagnies ont de bonne foi donné des contrats pour la construction de leurs chemins respectifs, et que l'ouvrage progresse activement, puisse, à compte du montant auquel elles ont droit en vertu de la loi, payer à ces compagnies telles sommes qui pourront paraître justifiables d'après les progrès des ouvrages et les garanties prises par les Compagnies.

Le Gouvernement croyait s'être entendu avec un Ingénieur pour les inspections et les rapports nécessaires, quand, au dernier instant, par suite d'un malentendu de sa part, ce dernier refusa d'agir faute de temps. Les contracteurs ayant fait de grandes dépenses, les Compagnies n'ayant à leur disposition aucun moyen de continuer les ouvrages commencés, le Gouvernement eut à se demander s'il devait venir en aide aux compagnies ou les laisser arrêter leurs travaux.

Le Gouvernement ayant obtenu de l'Ingénieur en chef de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord un rapport de l'ouvrage fait et des matériaux fournis, avança à cette Compagnie pour lui permettre de continuer ses travaux, une somme de \$80,000 à compte de l'octroi de

la Législature ; et cela jusqu'à ce que l'Ingénieur du Gouvernement pût faire un rapport officiel du progrès des travaux et de leur valeur en argent. Le rapport de M. Light, l'ingénieur du Gouvernement, est venu depuis complètement justifier l'avance du gouvernement.

On ne fit aussi l'avance au chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, qu'après avoir obtenu, tant de l'Ingénieur de la Compagnie que de celui de la Corporation de la cité de Montreal, des rapports établissant les progrès des différents ouvrages sur la ligne, et pour empêcher l'arrêt partiel sinon complet des travaux.

Ici encore l'inspection de l'Ingénieur du gouvernement est venu justifier l'à-propos du paiement ; dans les deux cas, on a eu soin de rester en deça des bornes. Considérant la position critique des Compagnies et des Contracteurs, je soutiens que le gouvernement aurait été blâmable de ne pas leur accorder une partie de l'octroi fait par la législature afin de leur permettre de continuer les travaux sur des chemins aussi importants. (Ecoutez, Ecoutez.)

Il m'a été souvent donné d'entendre discuter en Angleterre la probabilité de la réussite de ces chemins à lisses, et je rencontraï à leur égard une opposition décidée de la part de certaines influences considérables à Londres. On doutait, disait-on, de la bonne volonté des cités de Montréal et Québec à remplir leurs engagements envers les compagnies des chemins. On doutait de la légalité des règlements passés par les Corporations de ces villes. On ne savait pas si le gouvernement consentirait à faire des avances pour aider à leur construction. En un mot, on avait recours à toutes sortes d'entraves, de doutes et de soupçons pour empêcher la négociation des bons des Compagnies ou l'achat des lisses dont elles avaient besoin. Je trouvai aussi que, dans l'espoir d'étouffer l'entreprise des chemins de fer en cette Province, en empêchant la vente des bons du gouvernement, on mettait en doute le droit de notre Législature de faire un emprunt pour un tel objet ; ou bien, si ce droit existait, on disait que la loi de la dernière session, autorisant l'émission et la vente de ces bons, était défectueuse et insuffisante. Voici, à part beaucoup d'autres, quelques-unes des objections que j'eus à réfuter.

Après avoir réussi à placer les bons du Gouvernement, j'eus occasion de donner des renseignements qui, à part le bien qui s'en est suivi d'ailleurs, ont, j'en ai la conviction, dissipé quelques-uns des préjugés au sujet de nos chemins de fer. Ces renseignements tendaient à établir l'importance des chemins pour la prospérité de la Province, leur nécessité et les octrois de la Législature en leur faveur.

M le Président, c'est avec la connaissance de ces choses et de beaucoup d'autres encore que je ne mentionne pas afin de ne pas fatiguer la Chambre, que j'ai consenti aux paiements dont il s'agit. Je savais fort bien que la suspension des travaux eût réjoui certains hommes, mais je savais aussi que c'eût été anéantir l'espoir de négocier, d'ici à quelques années, aucun emprunt en Angleterre; que c'eût été la ruine des Contracteurs et des Compagnies, et que d'ici à longtemps notre Législature eût été paralysée dans ses efforts à promouvoir toute entreprise de même nature.

M. le Président, j'accepte, dans toute sa plénitude, la responsabilité qui me revient en cette circonstance. Eussé-je hésité, de concert avec mes ci-devant collègues, à venir au secours de ces compagnies au temps de leur détresse, j'aurais manqué à ce que je dois à cette Chambre qui a tant fait et qui fait tant encore pour les chemins de fer, à cette Chambre qui a sanctionné et approuvé la politique si généreuse en force aujourd'hui.

On a dit ici que le Gouvernement avait violé la loi en faisant les paiements en question, sans avoir préalablement obtenu un rapport de son Ingénieur. Ceci est absolument faux, M. le Président; en ce qui concerne ces chemins, la loi ne dit rien au sujet du rapport, soit de l'Ingénieur du Gouvernement, soit de tout autre, avant qu'aucune somme ne soit payée. La loi dit qu'on pourra avancer de l'argent, pourvu que le Gouverneur en conseil soit satisfait du progrès des travaux, de la bonne foi des contrats et des arrangements financiers.

Le Gouvernement se proposait décidément d'employer un Ingénieur, mais n'ayant pas réussi, sans faute de sa part, il a agi d'après les meilleurs renseignements possibles. Les rapports de son Ingénieur sont venus, depuis, prouver que le Gouvernement n'avait couru aucun risque en adoptant la ligne de conduite qu'il a suivie.

M. le Président, avec la connaissance des difficultés que les Compagnies avaient à surmonter, voyant l'inimitié et l'opposition de certains hommes et de certaines corporations à la construction de ces chemins, au fait du profond intérêt des membres de cette Chambre pour ces entreprises et autres semblables, de l'anxiété du peuple de cette Province au sujet de leur réussite et de la nécessité impérieuse de montrer en dehors de cette Province que son Gouvernement et son peuple avaient foi dans sa politique de chemins de fer, connaissant toutes ces choses, je dis que le Gouvernement, en n'agissant pas, eût grandement mérité d'encourir la censure de cette Chambre. Certaines gens heureux de l'insuccès des chemins de fer, auraient vu avec plaisir

l'inaction du Gouvernement, et l'auraient blâmé également et d'agir et de n'agir pas. (Ecoutez, Ecoutez).

Je regrette, M. le Président, que la loi ne permette pas au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de venir en aide, de la même manière, avant que 25 milles aient été construits et pourvus de tout ce qui est nécessaire pour le trafic et les voyageurs, à d'autres compagnies en butte à toute espèce de difficultés de la part d'ennemis déclarés et d'amis tièdes. Cette digression exige des excuses de ma part, mais vraiment, la défense du ci-devant Gouvernement et l'intérêt public me l'ont imposée.

Je regrette de dire à cette chambre que l'on n'a rien fait, depuis la dernière session, au sujet de la répartition de l'actif commun aux provinces d'Ontario et de Québec. Il y a eu échange de quelques correspondances non officielles, mais mon voyage en Angleterre pour affaires publiques, ainsi que celui de l'Hon. Trésorier d'Ontario n'ont permis aucune action définitive. J'espère qu'il nous sera donné de faire, dans la vacance, plus que l'an dernier.

#### RECETTES.

Maintenant, M. le Président, j'en viens aux recettes de la dernière année fiscale. Comme je l'ai déjà dit, elles ont dépassé, d'un montant considérable, l'estimation que j'en avais faite, et je m'y attendais. Il est beaucoup plus agréable d'avoir à annoncer un excédant qu'un déficit. J'aime à me tromper du bon côté. (Ecoutez, écoutez.) Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails des années précédentes, et je vais me contenter de donner un sommaire des principaux items des recettes et des dépenses. Les Hons. membres peuvent facilement pour tout but pratique, trouver dans les comptes publics, ce dont ils peuvent avoir besoin.

##### *Gouvernement de la Puissance :*

A compte des subsides, de l'intérêt sur les fonds en Fidei-

Commis, et subside particulier à l'Immigration..... \$1,031,690 91

Département des Terres de la Couronne.... \$625,206 90

A déduire : billets recouvrables pas échus  
ou non payés..... 121,023 61

---

\$504,183 29

Ajoutez : Billets comme ci-dessus déduits  
l'an dernier..... 37,957 38

Montant surpayé ..... 05

---

542,140 72

Timbres judiciaires et d'enregistrement.....	131,920 41
Honoraires judiciaires et Fonds de Bâtisse et Jurés (non compris les timbres) et \$100,000.00 prix de vente de l'ancienne prison de Québec reçu des syndics du collège Morrin.. ....	34,304 74
Palais de Justice de Montréal (timbres non-compris).....	2,078 75
Licences d'auberges, etc.....	141,597 72
Licences de mariages.....	7,482 00
Recettes du ministère de l'Instruction Publique .....	10,991 14
Police provinciale (reçu de la cité de Québec pour un an)	18,066 90
Fonds d'emprunt municipal.....	14,737 73
Gazette officielle .....	16,578 79
Intérêt .....	52,239 24

RECETTES DIVERSES.

Produit de la vente de terrains avoisinant le Palais de Justice de Montréal.....	\$1,000 00	
Asile d'aliénés à St. Jean.....	676 50	
Amendes .....	1,118 40	
Prêt aux incendiés de Québec .....	4,117 46	
Township de Windsor (en fidei-commis) ...	1,436 49	
Ventes de Statuts.....	87 85	
Honoraires sur Bills Privés.....	2,888 24	
Produit de la maison de correction et contribution de la cité de Montréal à l'entretien de la garde de la prison .....	8,196 74	
Revenu casuel.....	1,722 82	
Fonds d'amortissement du pont Dorchester	450 00	
		<hr/>
Remboursements .....		21,694 50
		<hr/>
Recettes totales de l'année .....	\$2,041,174 71	
En mains le 30 juin 1873.....	948,001 43	
		<hr/>
En tout.....		\$2,989,176 14

DÉPENSES.

Je passe maintenant à l'énumération des dépenses de l'année dernière.

On verra, que malgré les paiements considérables pour des ouvrages d'un caractère permanent et les chemins de fer, le montant en caissé dépasse de plus de \$100,000 celui de l'année précédente. Il nous

faut prendre les moyens de réduire nos dépenses annuelles, d'autant plus que je crains fort de voir nos recettes de cette année et de l'année prochaine diminuer par suite de la stagnation du commerce de bois, et j'espère que la Chambre, admettant la convenance de cette ligne de conduite, saura se modérer dans ses demandes d'octrois.

L'an dernier, nos dépenses ont été comme suit :

Législation .....	\$173,292 98
Gouvernement civil.....	146,766 41
Administration de la justice, police, prisons de réforme et inspection des prisons.....	469,479 21
Instruction publique, institutions littéraires et scienti- fiques, arts et manufactures.....	320,166 07
Agriculture, immigration et colonisation .....	242,072 75
Travaux et édifices publics .....	161,147 42
Institutions de charité (y compris l'asile de Beauport \$137,800.54.) Ecoles de réforme et industrielles .....	218,224 85
Gazette Officielle.....	\$ 10,147 28
Dépenses du Département des Terres de la Couronne, y compris le service d'Enregistrement.....	128,574 82
Subside du Chemin de Fer du Sud-Est.....	38,700 00

DÉPENSES DIVERSES.

Différents Items .....	\$13,304 36	
Fonds des Municipalités.....	1,413 00	
Licences, Timbres, etc. ....	2,309 00	
Townshiy Windsor (en <i>fideicommiss</i> ).....	1,436 49	<u>18,462 85</u>

Ce qui porte le total des dépenses faites pendant l'année,  
en vertu des mandats de paiement émis par le Tre-  
sorier, à la somme de..... 1,927,034 64

A laquelle il faut ajouter les montants payés à même  
leurs perceptions, par les Shérifs et les Percepteurs  
du revenu..... 25,134 23

Aussi bien que le montant porté à l'avoir du Fonds  
• d'Emprunt Municipal, mais non payé à notre Gou-  
vernement par celui de la Puissance..... 11,516 82

Ajoutez encore les mandats non rentrés au 30 juin 1873. 28,909 19

1,992,594 88

Moins les mandats non rentrés au 30 juin 1874..... 54,822 84

1,937,772 04

De sorte que, prenant les recettes totales de l'année y compris la balance en mains le 30 juin 1873.....	\$2,989,176 14
Et déduisant les dépenses totales de l'année.....	<u>1,937,772 04</u>
Il reste au trésor.....	1,051,404 10

Dont il a été fait les dépôts suivants, savoir :

Banque d'Union .....	\$100,000 00	
Banque Métropolitaine.....	125,000 00	
Banque Jacques-Cartier.....	100,000 00	
Banque des Cantons de l'Est.....	130,000 00	
Banque de la Cité.....	75,000 00	
Banque de Montréal .....	150,000 00	
Dépôts spéciaux à 6 pour cent d'intérêt... ..	<u>                    </u>	680,000 00
Banque de Montréal.....	315,025 54	
Banque d'Union .....	24,167 65	
Banque Métropolitaine.....	18,667 24	
La Banque Nationale.....	13,543 67	
Dépôts ordinaires.....	<u>                    </u>	371,404 10
		<u>\$1,051,404 10</u>

Je dois maintenant parler des dépôts judiciaires, compte entièrement en dehors de nos Recettes et de nos Dépenses générales. Ces argents, ne formant pas partie des Fonds de la Province, sont gardés en fidei<sup>l</sup> commis et sont payables, sur demande, d'après les jugements de distribution des différents tribunaux. Mon département se trouve ainsi chargé d'un surcroît d'ouvrage, ayant à tenir des comptes avec les déposants, les districts et les officiers des Cours de justice, pour chaque cause ; mais la loi et le système fonctionnent à la satisfaction de tout le monde, sont une garantie pour le public, et déchargent les officiers de justice de la responsabilité encourue par le soin des argents.

DÉPÔTS JUDICIAIRES.

Dépôts avant le 1er juillet 1873.....	\$827,854 97	•
do pendant l'année finie au 30 juin 1874 .....	512,384 89	
	<u>                    </u>	
Total déposé	1,340,239 86	
Montants payés avant le 1er juillet 1873.....	558,761 55	

Do pendant l'année fiscale finie		
au 30 juin 1874.....	602,890 86	
Total payé .....	<u>1,161,652 41</u>	
Balance des dépôts.....		178,587 45
Intérêt accumulé au 1er juillet 1873.....	14,655 29	
Intérêt accordé par les Banques pour l'an-		
née finie au 30 juin 1874.....	13,718 02	
Total des intérêts.....	<u>28,373 31</u>	
Moins		
Montants payés avant le 1er juillet 1873,		
tel que par état publié.....	7,120 87	
Montants payés l'année finissant le 30		
juin 1874 :		

*Remboursements à l'administration de la justice :*

Partie du traitement de l'auditeur. \$400 00		
Traitement d'un clerc et comptable 1,083 33		
Livres, blancs, et impressions, etc.. 188 27		
	<u>\$1,671 60</u>	
Remboursés au Trésor pour frais de		
poste.....	500 00	
Payé en vertu de la loi, aux shérifs,		
protonotaires, etc.....	2,726 08	
	<u>\$4,897 68</u>	
Total porté contre les intérêts.....	<u>\$12,018 55</u>	
Balance d'intérêt.....		<u>16,354 76</u>
Balance à l'avoir des dépôts judiciaires et en banques		
comme suit :		<u>\$194,942 21</u>
Banque d'Union, Québec.....	\$59,004 09	
do Trois-Rivières.....	4,814 29	
do Outaouais .....	633 56	
Banque des Marchands, Sorel.....	2,702 41	
do St. Hyacinthe.....	1,280 63	
do Beauharnais.....	1,256 87	
do St. Jean .....	3,459 71	
Banque de la Cité, Sherbrooke .....	8,780 66	
Banque des Cantons de l'Est, Sherbrooke.....	1,713 89	
do Cowansville .....	9,444 19	
La Banque Jacques-Cartier, Montréal .....	101,851 91	
		<u>\$194,942 21</u>

RECETTES 1875-76.

J'aborde maintenant les recettes de la prochaine année fiscale, et j'espère qu'elles réaliseront plus que l'estimation que j'en ai faite d'après celle des années passées :

En premier lieu je m'attends de recevoir du gouvernement de la Puissance, tant pour le subside en vertu de l'acte impérial, que pour intérêt sur certains fonds entre ses mains .....	\$1,014,000 00
Les officiers du département des terres de la Couronne en estiment le revenu à.....	550,550 00

J'espère réaliser ce montant, mais je dois avouer qu'il me semble un peu fort, en vue de l'état du commerce de bois. Il peut arriver que l'effet s'en fasse plutôt sentir cette année que l'année prochaine, et que, sous peu, de plus grandes demandes à de meilleurs prix viendront relever et accroître cette branche importante d'industrie.

Les autres recettes sont estimées aux chiffres suivants :

Timbres de loi et d'enregistrement.....	\$132,000 00
Education : écoles normales.....	8,500 00
Prison de réforme à St. Vincent de Paul (montant dû sur vente d'effets faites lors du transfert à Montréal.....	5,000 00
Licences de toutes sortes.....	150,000 00

Je dois admettre qu'il est extrêmement difficile de faire une loi convenable pour régler d'une manière satisfaisante la vente des boissons. J'ai changé la loi, pour ce qui regarde la cité de Montréal à trois ou quatre reprises, et chaque fois pour rencontrer les vues de ceux qui avaient à la faire fonctionner. (Ecoutez, écoutez.) Je l'ai encore amendée à la dernière session, d'après le désir de la cité, et de manière, comme on le supposait, à limiter et à empêcher l'obtention de licences par certaines gens qui ne devaient pas en obtenir, et à mettre fin à la vente illicite; mais l'on se plaint de l'insuffisance de la loi. (Ecoutez, écoutez.) La prudence exigerait peut-être de faire de nouveaux amendements pour ce qui concerne Montréal.

Je continue mes estimations des recettes probables :

Maison de correction et garde de la prison à Montréal.....	\$8,000 00
Fonds d'emprunt municipal.....	40,000 00
Gazette Officielle.....	18,675 00
Revenu casuel .....	2,000 00

Vente des Statuts, Impression des Lois, et honoraires sur Bills Privés.....	3,000 00
Police.....	30,000 00
Loyers de bâtisses à Montréal.....	500 00
Prison de femmes à Montréal (de la Corporation tel que convenu) .....	32,000 00
Honoraires de la Justice, Fonds de bâtisses et jurés, et taxe du Palais de Justice.....	25,000 00
Intérêt sur dépôts en Banques.....	175,000 00
	<hr/>
Formant un total de recettes estimées à .....	2,194,225 00

J'espère recevoir ce montant, à part de toute balance en caisse à la fin de l'année courante.

DÉPENSES.

J'en viens maintenant à l'estimation des dépenses de l'année prochaine, et je m'attends à ce qu'elles suffiront à moins de circonstances imprévues. Les Hon. membres voudront bien se rappeler que le vote de ces sommes ne suppose pas qu'il faille les dépenser. Toute balance d'appropriation, dont la dépense n'est pas absolument requise, rentre au Trésor à la fin de l'année fiscale. Comme le montant voté par la Législature ne suffira pas à couvrir les dépenses de l'année courante, au lieu de me prévaloir de la loi qui autorise les mandats spéciaux, je préfère soumettre à la Chambre une estimation supplémentaire pour les services suivants :

Gouvernement Civil, (traitements.).....	\$ 3,000 00
Administration de la Justice.....	32,000 00
Police .....	3,350 00
Inspection des Prisons.....	250 00
Maison de Réforme à Montréal.....	6,200 00
Immigration.....	20,000 00
Chemins de Colonisation 1ère classe .....	18,345 00
"          "          2de classe.....	13,598 02
"          "          3me classe.....	3,579 91
Service d'enregistrement.....	17,500 00
Démarcation de la frontière entre Québec et Ontario.....	4,000 00
Dépenses Générales du Département des Terres de la Couronne, agences, etc.....	6,000 00
Loyers, assurances, et réparations des Edifices Publics, (Spencer Wood).....	3,000 00

Asile d'aliénés à Montréal, sous les soins des sœurs de la Providence.....	8,000 00
	<hr/>
En tout.	\$138,822 93

Je passe maintenant à l'estimation des dépenses pour la prochaine année fiscale, correspondant avec les estimations soumises à la Chambre ; dans certains cas on les trouvera plus élevées que par le passé, comme je le ferai remarquer dans le cours de mon exposé.

On voudra bien aussi observer que mon estimation mentionne toute la dépense proposée, que des votes soient requis ou non, afin que la Chambre puisse connaître les montants dont on a besoin pour chaque service.

Conformément aux exigences d'un statut de cette Législature, je ne demande pas de vote pour des dépenses déjà autorisées par différentes lois, et j'ai numéroté consécutivement chacun des items des estimations à être votées.

#### I LÉGISLATION.

Conseil Législatif, comprenant l'indemnité et les frais de route des membres, salaires et dépenses contingentes	\$41,507 00
Assemblée Législative, pour les mêmes frais.....	100,000 00
Dépenses pour les élections .....	30,000 00
Les élections générales devant avoir lieu cette année entraîneront une dépense plus grande que d'ordinaire	
Bibliothèque du Parlement.....	5,000 00
Salaires et dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie.....	800 00
Impression, reliure et distribution des lois.....	5,500 00
Salaires et dépenses contingentes du Greffier en loi.....	4,000 00
	<hr/>
Faisant pour la Législature.....	\$186,807 00

#### II. GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires et dépenses contingentes des Départements du Service Civil.....	\$145,915 00
On trouvera dans l'état imprimé qui accompagne les Estimations, les détails de ce montant qui dépasse d'à peu près \$2,500 celui de l'an dernier.	

#### III. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (ETC.)

Administration de la Justice.....	\$371,110 00
-----------------------------------	--------------

Police.....	66,000 00
Prisons de Réforme.....	44,500 00
Inspection des Prisons.....	3,700 00
<b>Faisant pour la Justice, etc.....</b>	<b>\$485,310 00</b>

Je dois avouer que, malgré tous les efforts pour diminuer la dépense, les items de l'Administration de la Justice, de la Police et des Prisons de Réforme sont considérables et vont sans cesse augmentant depuis 1867.

Le Gouvernement a l'intention de faire un examen approfondi du fonctionnement de l'Administration de la Justice, afin de s'assurer si on ne pourrait obtenir la même efficacité à un coût moindre pour le pays. Plusieurs officiers de cette branche du service ne sont certainement pas assez rétribués tandis que d'autres le sont trop. Dans plusieurs districts, par exemple, les shérifs n'ont pas de quoi vivre décemment pour ne pas dire plus. Les Magistrats de District se plaignent que leurs salaires ne suffisent pas à les soutenir d'une manière convenable, et le Gouvernement est sans cesse appelé à remédier à cet état de choses.

Les montants considérables requis pour l'Administration de la Justice n'ont cependant pas permis au Gouvernement d'accorder des augmentations de salaire, jusqu'à ce que les officiers en lois de la Couronne aient étudié la question dans tous ses détails, et trouvé le moyen de rendre le fonctionnement aussi effectif tout en rétribuant mieux les fonctionnaires de cette branche importante du Service Public.

Les mêmes remarques conviennent à la Police, et il faut prendre des mesures pour diminuer les dépenses qui dépassent ce que la Province peut légitimement payer. Il est évident qu'il faudra diminuer le nombre des hommes employés, à moins que les contributions locales n'augmentent. Le Gouvernement devra donc étudier tout le système de l'Administration de la Justice et de la Police, afin de s'assurer d'une efficacité égale à un coût moindre pour la Province.

Vient ensuite,

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction supérieure proprement dite.....	\$71,000 00
Ecoles supérieures à Québec, et Montréal..	2,470 00
Compensation aux institutions Cath. Rom. pour l'allocation aux écoles supérieures.....	4,940 00
Ecoles communes. ....	155,000 00

Ecoles dans les municipalités pauvres.....	8,000 00
Ecoles Normales.....	46,000 00
Salaires des Inspecteurs d'écoles.....	24,000 00
Livres en prix.....	2,500 00
Journaux de l'Instruction Publique.....	2,400 00
Instituteurs à la retraite.....	6,000 00
Ecoles pour les souds muets.....	12,000 00
	<hr/>
Total pour l'Instruction Publique.....	\$334,310 00

On voudra bien remarquer qu'il y a cette année quelque chose de moins pour les inspecteurs d'écoles, et un peu plus pour les Ecoles Normales.

On a souvent représenté au Gouvernement que les salaires des Professeurs des Ecoles Normales n'étaient pas assez élevés pour des gens de leur condition, et qu'on devait avoir d'excellents professeurs, si l'on voulait donner à ces institutions importantes l'efficacité qu'on était en droit d'exiger.

Il devient donc nécessaire de mieux rétribuer les Professeurs des Ecoles Normales, tant pour s'en assurer de nouveaux que pour conserver le concours efficace de ceux que nous avons déjà. On a proposé de répartir entre les professeurs les honoraires payés par les élèves, mais nous n'avons pas cru devoir agréer cette proposition avant d'obtenir le consentement de la Chambre.

Je conserve dans l'estimation de mes recettes le montant ordinaire reçu des Ecoles Normales, et je sou mets à la Chambre la convenance, envers les Professeurs, d'une libéralité dont la justice sera aisément admise.

On ne saurait exagérer, et les Hon. membres de cette Chambre ainsi que le peuple ne sauraient trop apprécier l'importance de ces établissements où se forment les Instituteurs de nos Académies et de nos Ecoles-Modèles.

Viennent ensuite les Institutions littéraires et scientifiques ; ce sont les mêmes que l'an dernier à l'exception de la Bibliothèque du Barreau à Québec en moins, et l'Institut Canadien de Québec de plus.

Faculté de Médecine du collège McGill, Montréal.....	\$750 00
Ecole de Médecine	do ..... 750 00
Société d'Histoire Naturelle	do ..... 750 00
Société Historique	do ..... 400 00

École de Médecine (collège de l'Evêque) Montréal.....	500 00
Société de Numismates et d'Antiquaires do .....	100 00
Société Littéraire et Historique Québec .....	750 00
Institut Canadien do .....	500 00
Le Naturaliste Canadien do .....	400 00
Académie de Musique do .....	100 00
	<hr/>
Faisant en tout.....	\$5,000 00

ARTS ET FABRIQUES.

Chambre des arts et métiers..... 7,500 00

On remarquera que cette année, j'ai augmenté de moitié cet octroi, afin d'encourager l'établissement d'écoles d'arts et métiers et de dessin. Je crois que ces écoles font beaucoup de bien et remplissent une lacune que d'autres écoles ne sauraient combler. Elles sont fréquentées par des jeunes gens qui désirent se perfectionner dans les différentes branches d'industries auxquelles ils veulent se livrer. Beaucoup, occupés toute la journée à gagner leur pain, ne peuvent aller qu'aux écoles du soir, sans lesquelles ils continueraient d'ignorer les principes de leurs métiers sans pouvoir jamais espérer atteindre la distinction. Il est à désirer que les contributions particulières viennent en aide à ces établissements et que la Chambre puisse faire un peu plus dans la suite. (Ecoutez, Ecoutez.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION.

Sociétés d'Agriculture.....	50,000 00
Bureau d'Agriculture.....	2,000 00
Concasseurs. ....	2,000 00
Ecoles d'Agriculture.....	2,400 00

---

\$56,400 00

Immigration et Repatriement..... 50,000 00

COLONISATION.

Sociétés de Colonisation.....	\$12,500 00
Chemins de Colonisation 1ère classe.....	40,000 00
2de classe.....	12,000 00
3me classe.....	8,000,00

Pour encourager l'établissement de fabriques de sucre de betteraves..... \$5,000 00

---

77,500 00

---

\$183,900 00

Afin d'engager ceux qui reviennent des Etats-Unis à rester au pays, et j'espère que ce ne sera pas inutilement, le gouvernement a l'intention d'employer une partie du montant affecté à l'immigration et au rapatriement, à élever des bâtiments et à faire, en certains endroits, quelques défrichements sur chaque cent acres des terres de la Couronne. (Ecoutez.)

Je viens maintenant aux travaux et édifices publics :

Loyers, assurances et réparations générales.....	\$42,680 00
Inspections et plans.....	4,000 00
Hôtels des ministères (à compte).....	100,000 00

Les plans et devis de ce que le gouvernement se propose de faire sont presque terminés et seront soumis à la chambre. Le montant que ces bâtisses exigent, ainsi que d'autres de même nature qui requièrent un vote, doivent être pris à même le surplus en caisse; ils doivent être portés au capital et non au revenu. Une fois les hôtels des ministères construits, les loyers et les assurances annuels maintenant à notre charge disparaîtront par là même, et compenseront l'intérêt du montant employé à leur construction.

Pont sur l'Outaouais à l'île du Calumet, pourvu que le canton dans lequel il se trouve fournisse le montant nécessaire pour le compléter .....	\$4,000 00
Loyers, assurances et réparations des palais de justice et prisons .....	27,887 00
Prison de Montréal, et construction d'un hangar et d'une cheminée.....	\$5,000 00
Prison de Montréal (pour femmes) pourvu que la ville paie le quart du coût .....	40,000 00
Palais de justice et prison de Bonaventure, (construction d'une résidence pour le gardien).....	1,000 00
Palais de justice et prison de Gaspé, (clôture du préau)...	500 00
Palais de justice et prisons des nouveaux districts (pour voûtes à l'épreuve du feu .....	10,000 00
<b>Total des dépenses pour travaux et édifices publics .....</b>	<b>\$235,067 00</b>

INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Asile d'aliénés .....	\$159,184 00
Maison de santé (Belmont), Québec.....	700 00
Hôpital de la Marine, Québec.....	2,666 67
Hospice pour femmes en couche, Québec.....	1,333 33
Diverses institutions (tel qu'énumérées) .....	39,890 00

Ecoles de réforme.....	6,940 00
Ecoles d'industrie .....	6,000 00
Faisant pour ces institutions.....	<u>\$216,714 00</u>

SERVICES DIVERS.

Gazette Officielle de Québec.....	\$11,200 00
Arbitrage en vertu de l'acte constitutionnel.....	2,500 00
Divers .....	20,000 00
	<u>\$33,700 00</u>

PERCEPTION, ADMINISTRATION ET AUTRES DÉDUCTIONS A OPÉRER SUR LE REVENU.

Fonds des municipalités (S. R. B. C. ch. 110).....	5,000 00
Cadastré .....	50,000 00
Arpentages .....	24,000 00
Dépenses générales du département des Terres de la Couronne .....	60,400 00
Timbres et Licences.....	4,000 00
	<u>\$143,400 00</u>

Intérêt et fonds d'amortissement de la dette pour chemins de fer .....	240,000 00
Pour couvrir les mandats spéciaux relatifs à des dépenses déjà faites pendant la dernière année fiscale.....	<u>66,822 00</u>

RÉSUMÉ DES MONTANTS A VOTER.

Législation.....	128,343 00
Gouvernement civil .....	145,915 00
Administration de la justice, etc.....	415,460 00
Instruction publique.....	346,810 00
Agriculture, immigration, colonisation.....	121,400 00
Travaux et édifices publics .....	235,067 00
Institutions de charité .....	216,714 00
Services divers.....	33,700 00
Déductions sur le revenu.....	143,400 00
	<u>\$1,786,809 00</u>

Il m'est très-agréable de dire ici en passant que l'hon. représentant d'Argenteuil s'est trompé l'autre jour en annonçant à la chambre, que, sous l'habile administration du trésorier, la Province était en

perte d'environ \$240,000 durant les derniers six mois, et cela d'après l'état des recettes et des dépenses depuis le 1er juillet dernier.

Les dépenses du 1er juillet 1874 au 31 décembre 1874

ont été de.....	\$1,056,617 23
Et du 1er juillet 1873 au 31 décembre 1873, de.....	1,037,796 21

Faisant une dépense en plus de.....	\$18,821 02
-------------------------------------	-------------

Mais les recettes pour les derniers six mois ont été de.....	\$969,425 44
Et celles des six mois terminés le 31 décembre 1873.....	922,741 18

Faisant cette année un excédant de .....	\$46,683 96
--	-------------

Comme j'avais en caisse le 31 décembre dernier \$155,170.36 de plus que le 31 décembre 1873, en laissant de côté les fonds des chemins de fer et des Tanneries, il semble que la Province est loin d'être en perte de \$240,000 pour six mois. (Ecoutez, écoutez.)

La Chambre s'attend à ce que je lui donne quelques renseignements au sujet de l'Emprunt de la Province pour venir en aide aux Chemins de Fer. (Ecoutez, Ecoutez.)

Je passai en Angleterre, l'été dernier, pour négocier un emprunt si je pouvais obtenir des prix convenables. J'y trouvai le taux de l'intérêt bien bas, et en certains endroits, les capitalistes peu disposés à placer leurs capitaux sur des nantissements permanents.

Comme la Province de Québec n'était pas connue, et que les Anglais ne paraissent pas comprendre notre système de la Puissance et des gouvernements locaux, je rencontrai de graves difficultés.

Tant d'ignorance au sujet du Canada et de ses effets publics me causa une grande surprise.

Le fait que c'était le premier emprunt que la Province de Québec faisait sur le marché Anglais, et qu'il avait pour objet de venir en aide à la construction de chemins de Fer, causa quelques difficultés au placement de nos bons.

Je trouvai que certaines personnes, en mesure de connaître, et connaissant réellement nos véritables ressources, au lieu de m'aider à maintenir le crédit de la Province, faisaient tout en leur pouvoir pour déprécier nos effets, en donnant cours à toutes espèces de faussetés : " d'abord, que, d'après la Constitution, la Province n'avait pas le droit de lever un emprunt en faveur des chemins de Fer ; puis, qu'il y avait assez de chemins de fer en Canada pour le trafic d'ici à vingt ans ; ensuite que ces chemins ne donneraient aucun profit, et enfin que le

peuple de cette Province était tellement pris de la manie des chemins de fer qu'il ne regardait pas aux moyens de s'en procurer n'importe à quel prix.

Malgré cela, avec l'aide et le puissant concours de la Banque de Montréal et de Morton, Rose et Cie., je réussis à placer l'emprunt à des conditions très-avantageuses pour la Province, comme le peuvent témoigner tous ceux qui ont quelque expérience de ces transactions. (Ecoutez, Ecoutez.)

Il est évident qu'on ne se montrait hostile à l'emprunt que pour essayer de compromettre le Gouvernement actuel, et que c'était surtout moi, membre de l'ancien ministère comme du présent, que l'on voulait atteindre. J'accepte toute ma part de responsabilité ; je suis prêt à justifier ma conduite, et je défie qui que ce soit d'établir que j'ai négligé les affaires de la Province ou que j'ai subordonné ses intérêts à mon propre avantage. (Ecoutez, Ecoutez.)

On peut réduire à trois les objections faites à l'emprunt.

1<sup>o</sup> Il n'y avait nul besoin d'un emprunt, puisque le Gouvernement, ayant \$919,000 en caisse, pouvait et devait s'en servir pour payer les compagnies de chemins de fer.

2<sup>o</sup> Qu'au lieu de donner aux différentes compagnies, ce que les bons (bonds) avaient réalisé, on aurait dû leur donner les bons même, et par là épargner l'escompte perdu par la Province.

3<sup>o</sup> Que les bons (bonds) ont été vendus à trop bas prix et à grande perte.

Voilà à peu près tout ce que contiennent les propositions soumises à cette Chambre et auxquelles je vais essayer de répondre.

Quant à la première : " que le Gouvernement, ayant plus d'un million de dollars en caisse, n'avait aucun besoin de vendre les effets du gouvernement, » j'ai à dire que cette proposition repose sur l'hypothèse que le Gouvernement pouvait employer cet argent au paiement des chemins de fer. Or cette hypothèse est absolument contraire à la loi qui définit ce qui devra être payé, c'est-à-dire les bons au pair ou ce qu'ils auront réalisé, d'après la décision du Lieutenant-Gouverneur en conseil ; et le Gouvernement n'avait pas le droit de prendre pour les chemins de fer un seul dollar de son surplus. L'Acte des Chemins de Fer, passé à la dernière session, stipulant le montant payable à chaque compagnie, et le fonds d'où devront provenir les montants à payer, le

**gouvernement n'aurait pu empiéter sur le surplus sans encourir une grave responsabilité.**

Mais, M. le Président, lors même que le Gouvernement aurait eu le droit d'employer notre surplus en caisse, et l'eût employé jusqu'à ce que tout eût été payé aux compagnies de chemins de fer, je le demande à tout homme raisonnable, quelle aurait été la valeur de nos bons, mis en vente sur le marché anglais, soit par le Gouvernement, soit par les compagnies, si nos comptes publics avaient montré notre caisse vide, la nécessité absolue de nous procurer, n'importe à quel prix, le moyen de rencontrer nos obligations, et que nous n'avions pas en caisse de quoi solder l'intérêt d'ici à quelques années, ou au moins une partie de l'intérêt, si quelque crise imprévue nous y forçait ? Si le Gouvernement avait agi de cette manière, M. le Président, lors même que la loi le lui eût permis au lieu de le lui défendre, je déclare qu'il eût mérité d'encourir, à cause de sa négligence, de son ignorance des affaires et de son imprévoyance, la censure de la Chambre et du pays.

La Chambre se rappellera que lors de la passation de l'acte de la dernière session, on savait parfaitement, et les comptes publics le montraient, ce qu'était le surplus et où il se trouvait placé. Si la Chambre avait eu l'intention de l'employer au paiement des chemins de fer, elle l'aurait manifesté dans l'acte, mais l'acte ne dit rien à ce sujet. La loi déclare expressément que les subsides seront payés aux compagnies des chemins de fer, soit en bons, soit en produits de bons. (Ecoutez, Ecoutez.)

**M. BELLINGHAM.**—Le Trésorier voudrait-il lire la section de l'acte ?

**Hon. M. ROBERTSON.**—Je n'ai pas de copie anglaise.

**M. BELLINGHAM.**—Alors veuillez lire en français.

**Hon. M. ROBERTSON.**—Il m'est déjà assez difficile de vous faire comprendre l'anglais. Qu'arriverait-il si je voulais essayer le français. (Rires.)

**M. BELLINGHAM** lut alors la section de l'Acte à laquelle il avait fait allusion, en prétendant qu'elle excluait les chemins dont il s'agissait.

**M. BEAUBIEN.**—L'Hon. membre n'a qu'à lire la 24ème section pour trouver le contraire.

L'Hon. M. Robertson (lisant la loi d'après une copie anglaise qu'on vient de lui passer) prouve que toutes les compagnies de chemins de fer y étaient comprises. (Il continue) :—La Législature a agi avec sa-

gesse et prudence en adoptant une mesure qui pare à toute éventualité, et si on avait suivi la ligne de conduite suggérée par quelques honorables membres, au lieu d'être en état de faire honneur à nos obligations envers les chemins de fer, nous nous serions trouvés obligés de faire un emprunt à des conditions beaucoup plus onéreuses, à de plus grands sacrifices, et au détriment du crédit de la Province. Se présenter sur le marché anglais avec des bons et une caisse vide, eût été un acte de démesure inqualifiable, lors même que notre argent aurait été dépensé en travaux d'un caractère permanent.

En même temps que moi, M. le Président, il y avait en Angleterre d'autres personnes intéressées dans des entreprises de chemins de fer. Les uns voulaient lancer leur emprunt, les autres acheter des lisses, d'autres obtenir des avances, et tout cela en faisant valoir la garantie des subventions du gouvernement et des contributions des municipalités. Que leur fut-il répondu?—Que les municipalités ne paieraient jamais—Que leurs règlements étaient peut-être contraires à la loi, et on devait en contester la légalité devant les tribunaux—Que le gouvernement pourrait changer et adopter, au sujet des chemins de fer, une politique toute différente—Qu'on ne connaissait pas la Province de Québec, laquelle d'ailleurs n'avait pas le droit d'emprunter pour cette sorte d'entreprises et ne pouvait même payer l'intérêt. Voici, à part beaucoup d'autres, les bruits que s'évertuaient à répandre à Londres, des gens directement intéressés à entraver le succès de nos chemins de fer, et qui réussirent presque à empêcher toute négociation, si ce n'est à des conditions ruineuses.

Le placement de l'emprunt de la Province de Québec fit cesser tous ces bruits, en montrant que le Gouvernement, n'attendant pas d'être forcé d'emprunter pour ses besoins, s'était préparé longtemps à l'avance à rencontrer ses obligations. Il a agi, d'ailleurs, comme devait agir un homme d'affaires prudent (Ecoutez, écoutez.)

Je n'hésite pas à dire, M. le Président, que le placement de l'emprunt de la Province de la manière dont il a été fait, permettra aux compagnies de prélever des fonds d'une manière plus avantageuse qu'elles n'auraient pu le faire autrement, d'obtenir plus pour leurs bons, et de gagner ainsi trois fois plus qu'elles ne perdront sur le prix de vente des *déventures* du Gouvernement. (Applaudissements.)

Ceux qui font maintenant des avances sur les bons des compagnies, savent que la subvention du Gouvernement est prête, et que rien ne peut empêcher la vente de ceux de la Province. Les capitalistes vont avoir confiance et les compagnies pourront se procurer les moyens de

continuer leurs travaux. Il est à ma connaissance que plusieurs négociations n'ont échappé au naufrage que parce qu'on savait que le Gouvernement avait placé ses *déventures* et était prêt à remplir ses obligations.

Un mot d'explication personnelle, M. le Président. On a insinué, paraît-il, que, lors de mon séjour à Londres, j'ai profité de ma position officielle pour vendre les *bons* d'une compagnie dans laquelle je suis intéressé, c'est-à-dire, qu'à la condition de faire prendre une partie des bons de cette compagnie avec ceux du Gouvernement, j'ai accepté pour ceux-ci un prix moindre. Ces accusations sont fausses et dénuées de tout fondement. Avant d'avoir placé l'emprunt de Québec, je n'ai pas ouvert la bouche au sujet de cette compagnie ou de toute autre ; je n'ai ni vendu ni cherché à vendre un seul dollar de leurs bons, et il n'y a pas un seul dollar des bons de la compagnie de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennebec qui ait été vendu à mon escient, ni à Londres, ni ailleurs. Je me flatte que la Chambre sait assez m'apprécier pour ne pas me croire capable de faire ainsi tort à la Province, ou de faire servir ma position officielle à mon profit personnel.

Je crois avoir démontré, M. le Président, que le Gouvernement n'avait pas le droit de toucher à son surplus et qu'il ne pouvait donner aux compagnies des chemins de fer que les bons ou leur produit. (Applaudissement).

J'en viens maintenant à la seconde objection, c'est-à-dire qu'au lieu d'argent on aurait dû donner les bons mêmes aux compagnies, et que celles-ci auraient pu les vendre plus avantageusement et sauver l'escompte.

Que serait-il résulté de cette manière d'agir, M. le Président. Je vais vous le dire. Le Gouvernement se serait vu obligé de distribuer ces bons en lots de \$20,000 à \$100,000 à une douzaine de compagnies qui, à leur tour, les aurait passés aux contracteurs. Ces derniers, tous nécessairement plus ou moins endettés envers la banque ou des particuliers, n'auraient pu éviter de les leur transmettre à l'acquit de leurs dettes, et cela au taux que leurs créanciers auraient bien voulu leur donner. On sait parfaitement que des contracteurs se sont vu forcés de payer des taux d'intérêt très élevés pour des fonds garantis par des subventions du Gouvernement, et la même chose serait arrivée pour nos bons. Si nos bons avaient été donnés aux compagnies, non seulement il eût été impossible de les faire coter sur le marché anglais, mais leur valeur eut été dépréciée partout où l'on aurait voulu les introduire.

Ceux qui veulent placer un emprunt, pour en obtenir un prix raisonnable, doivent avoir du moins pour quelque temps le contrôle de tout l'emprunt, comme l'admettent tous ceux qui sont au fait de cette branche des finances. Quand une banque ou un syndicat de banquiers lancent un emprunt, ils ne s'attendent pas à réaliser un profit sur les premiers bons vendus ; mais ils sont souvent obligés de les racheter à différentes reprises afin de maintenir le prix de la première émission ; ce n'est qu'avec le temps, et en ayant le contrôle de l'emprunt entier, qu'ils réussissent à établir un prix qui les dédommage de l'avoir gardé, et des dépenses considérables à encourir pour le placer et pour le faire coter à la Bourse. Aucune maison de banque ne consentira à placer une partie d'emprunt, à moins que ce ne soit de concert avec d'autres qui sont également intéressés à maintenir le prix des bons, autrement ceux qui n'ont qu'une partie d'un emprunt pourraient se voir forcés d'en disposer et de ruiner ceux qui possèdent le reste.

On a comparé la vente, au prix de 103 à 106, des bons de la Puissance, portant cinq pour cent, à celle des nôtres de 98 à 99 pour cent ; mais ceux qui voulaient ravalier et déprécier le prix que nous en avons obtenu, ignoraient, ou le sachant, n'ont pas voulu dire que ces mêmes bons de la Puissance n'avaient été vendus en 1869 et 1871 qu'à 95 et 97 pour cent, et avaient été offerts à un prix moins élevé que les nôtres en juillet dernier ; mais les intérêts ayant été payés régulièrement sans retard, et le Canada mieux connu, leur valeur a augmenté graduellement. Le prix élevé des bons de la Puissance s'explique par le fait que son Gouvernement est obligé, coûte que coûte, à les racheter chaque année pour le fonds d'amortissement : A mesure qu'ils deviennent plus rares et concentrés en un moindre nombre de mains, le prix s'en élève nécessairement de plus en plus. Les détenteurs savent qu'une certaine quantité doit absolument être vendue chaque année et à mesure que l'époque du rachat définitif approche, leur valeur augmente. Le prix de la cote de ces bons n'établit donc pas leur valeur : des dispositions exceptionnelles quant à leur rachat leur donnent une valeur exceptionnelle ; s'il en était autrement, les prétentions mal fondées, invoquées à l'encontre de l'emprunt de Québec, s'appliqueraient à celui que la Puissance vient de faire.

J'ajouterai qu'il n'est pas honnête de prendre la cote actuelle de nos bons, de comparer le taux auquel ils se vendent aujourd'hui avec celui de la première vente et de dire qu'il y a une grande perte. Si nos bons commandent un prix aussi satisfaisant, on le doit surtout aux efforts de Sir John Rose et Cie, et de la Banque de Montréal à Londres. La position distinguée qu'occupent ces grandes maisons conduites par

des hommes d'affaires hors ligne dont les transactions sont marquées au cachet de l'honneur et de la droiture, voilà ce qui a donné à nos bons un nom que nul autre établissement à Londres ne pouvait rehausser. Ils n'agissaient pas en aveugles ; ils savaient que bien que nos ressources et nos moyens de payer fussent satisfaisants, cependant, comme la Province de Québec n'était pas connue, le placement de nos bons à un taux aussi élevé exigerait de leur part beaucoup de travail et de grandes dépenses, et je sais que pour en maintenir le crédit jusqu'à ce que le public fut suffisamment renseigné, ils eurent plusieurs fois à les racheter à des prix plus élevés que ceux qu'ils avaient eux-mêmes obtenus. M. le Président, je ne fais donc que rendre justice à Sir John Rose et aux agents de la Banque de Montréal, en disant que la Province doit leur être grandement reconnaissante, et je puis ajouter que sans leur concours je n'aurais pas aussi bien réussi. (Écoutez, écoutez.)

J'ai consulté, touchant l'emprunt et le prix que je pouvais en obtenir, d'autres banquiers éminents à Londres ; tous et chacun d'eux me déclarèrent que si j'obtenais de 90 à 92½ pour cent pour des bons à cinq pour cent pour un emprunt provincial inconnu à Londres, c'était tout ce que je pouvais raisonnablement espérer. Je suis convaincu que le syndicat qui a émis l'emprunt, n'aurait pas réalisé la moitié, ni même le quart des profits qu'il a obtenus, si je n'avais réussi à faire coter à la Bourse, parmi les fonds des gouvernements des colonies, les bons de la Province de Québec.

On a dit que si les bons avaient été donnés aux différentes compagnies de chemins de fer, la province n'aurait pas eu à subir la perte de l'escompte dont on se plaint ; c'est faux. Peu importe qui obtenait les bons ; du moment qu'ils n'étaient plus entre les mains du gouvernement celui-ci devenait responsable de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur le montant des débentures entières. J'admets volontiers que si les compagnies avaient pu vendre à un taux plus élevé que celui que nous avons obtenu, elles auraient gagné d'autant, mais personne parmi ceux qui s'y connaissent tant soit peu ne prétendra que des bons partagés indistinctement en petites sommes auraient pu réaliser, non pas autant, mais quelque chose d'approximatif. Dans tous les cas, quelques soient les vendeurs ou les détenteurs, la responsabilité de la province est précisément la même.

D'ailleurs, M. le Président, nous avons déjà vu des gouvernements donner des bons à des compagnies et à des contracteurs de chemins de fer, et nous savons ce qui en est. Aux États-Unis, dans tous les cas et sans exception aucune, voici ce qui en est résulté : dépréciation des

bons, crédit du gouvernement ébranlé, et perte pour ceux qui les recevaient au lieu d'argent.

Nous avons vu la même chose sans sortir de notre Puissance. Les bons portant 6 pour cent de la Nouvelle-Écosse qui avaient été donnés aux contracteurs des chemins de fer de l'Hudson et d'Annapolis furent mis en vente dans les journaux de Londres et vendus à un es-compte beaucoup plus considérable, au détriment du crédit du Canada tout entier dont le gouvernement dût se charger de payer la compagnie en argent, afin d'éviter le malheur de voir notre crédit en danger par suite de l'obligation où pouvaient se trouver la compagnie ou les contracteurs de réaliser coûte que coûte. Un seul fait de ce genre pour un homme de jugement vaut mieux que toutes les théories de gens sans responsabilité, et qui ne comprennent pas le premier mot en fait de finances.

Un fait à l'appui de ce que j'avance. Le Gouvernement s'était réservé le droit de donner aux contracteurs du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard des bons ou de l'argent à son choix, et afin que le crédit de la Puissance n'eut pas à souffrir, il a préféré donner l'argent. Je déclare donc, qu'en face de ces faits, le Gouvernement de la Province de Québec aurait tout à fait mal agi en ne négociant pas lui-même ses propres bons. (Écoutez, écoutez.)

Passons maintenant à la troisième proposition : Que les bons ont été vendus trop bon marché, et n'ont pas réalisé autant que l'emprunt de la Puissance.

J'ai déjà répondu en partie à cette objection. Je ne me suis jamais attendu d'obtenir, pour mes bons, tout-à-fait autant que le Gouvernement de la Puissance pour les siens, et aucun homme tant soit peu au fait de finances ou d'emprunts ne s'y serait attendu. La Puissance, ses ressources et son crédit étaient connus depuis longtemps en Angleterre, et il serait aussi absurde de la trouver en défaut parce qu'elle n'a pas obtenu pour son emprunt autant que le Gouvernement Anglais obtient pour ses effets sur le marché, que de comparer les emprunts de la Puissance et de Québec. Mais je prétends que et je dis qu'aucune Province ou Gouvernement aussi peu connu que Québec, ayant à négocier un premier emprunt, n'a fait mieux, et pour chaque cas où en de semblables circonstances on a fait aussi bien, je pourrais en signaler des douzaines où on a fait beaucoup plus mal.

Je crois, M. le Président, que le peuple de cette Province et cette Chambre, les compagnies de chemin de fer si grandement intéressées

au succès de notre emprunt, et une grande majorité de ceux qui comprennent les questions financières, et savent combien il est difficile de se faire un bon crédit en Angleterre, sont parfaitement satisfaits du résultat de ma mission. (Applaudissements.)

Sans aucun mobile d'intérêt personnel, avec le seul désir de remplir mon devoir envers cette Chambre et le Pays, tous mes efforts tendirent à mettre, ceux qui pouvaient m'être de quelque secours et le peuple anglais, au fait de notre véritable position, et à asseoir notre crédit sur une base solide, et je suis assez modeste pour croire que j'ai passablement réussi. (Écoutez, écoutez.) J'ai eu occasion de rencontrer à Londres, avant mon départ, des hommes ayant une connaissance intime du marché monétaire anglais, et tous, sans exception, m'ont assuré que j'avais obtenu, pour mon emprunt, un prix qui dépassait de beaucoup leur attente, et que ceux qui s'en étaient chargés pourraient à peine se récupérer de leurs troubles et de leurs déboursés.

J'ai lu une lettre du gérant de la Banque d'Ecosse, une des banques les plus considérables de la Grande-Bretagne, ci-devant à la tête de deux des plus grandes banques de la Puissance. Dans cette lettre, il me disait ne pouvoir pas faire beaucoup pour la vente de nos bons, ni même pour les recommander, non pas qu'ils ne fussent un placement sûr, mais parce qu'ayant été mis à un prix trop élevé, les spéculateurs pouvaient placer leurs capitaux beaucoup plus avantageusement.

Depuis mon retour j'ai eu occasion de rencontrer ou d'entendre des gens dont quelques uns ont eu souvent à négocier des emprunts sur le marché anglais pour le gouvernement canadien ; tous unanimement sont d'avis que j'ai obtenu un prix satisfaisant, et que le Gouvernement aurait fait tort au crédit de la Province et réalisé moins pour les chemins de fer, en donnant les bons aux compagnies au lieu de les négocier lui-même. J'ai donc raison de croire, M. le Président, que la Chambre et le Pays sont satisfaits du résultat de ma mission pour ce qui concerne la prospérité et le crédit financier de Québec. (Écoutez, écoutez.)

On s'est évertué à répandre à Londres le bruit que la loi passée à la dernière session était défectueuse en ce qu'elle ne précisait pas le montant que la Province pourrait emprunter, et on s'opposa à laisser coter notre emprunt à la Bourse ; puis, après beaucoup de difficultés, le comité de la Bourse consentit à la cote de nos bons dans la liste des Fonds divers. Je m'y opposai en insistant à les faire paraître parmi les Fonds des Gouvernements des Colonies.

Pour y parvenir, j'eus à préparer un exposé établissant que, dans le cercle de leur juridiction respective, les Gouvernements de la Puissance et de la Province de Québec ne pouvaient prélever d'argent qu'en vertu de l'autorité dérivée du Parlement Impérial, et que la construction des chemins de fer était une de nos attributions comme le constatait l'Acte Constitutionnel de 1867.

On en appela au Secrétaire d'Etat pour les Colonies qui me donna gain de cause, et nos bons furent cotés parmi les fonds des Gouvernements Coloniaux, ce qui leur assura du coup une valeur que des années n'auraient pu leur donner autrement.

Ici encore Sir John Rose me donna son puissant concours, et je puis dire que sans lui mes efforts auraient été inutiles. C'est peut-être à cette circonstance, autant qu'à toute autre, qu'on peut attribuer la hausse actuelle de nos bons, et Sir John Rose m'assura que, sans cet avantage, le syndicat qui a émané l'emprunt, n'aurait pu réaliser aucun profit sur le prix de l'émission. Je savais que la saison des affaires était presque passée et que je n'avais pas de temps à perdre.

Je crois avoir établi qu'afin de pouvoir être en mesure de répondre aux demandes probables de subsides en faveur des chemins de fer, le Gouvernement n'avait pour alternative, la loi ne lui permettant pas d'employer à cette fin son surplus en caisse, que de négocier l'emprunt et d'en donner le produit aux compagnies des chemins de fer, ou de leur donner les bons et de mettre en péril le crédit de la Province tout en faisant beaucoup moins pour ces entreprises.

Je crois avoir prouvé que j'ai vendu les bons aussi bien qu'on pouvait s'y attendre.

Je dis maintenant, M. le Président, que le dernier Gouvernement a agi avec sagesse et dans l'intérêt du pays, et que dans la préparation et la vente des bons à Londres et dans les dépôts à intérêt dans ces banques, j'ai exécuté à la lettre les prescriptions de l'Ordre en Conseil, et que dans toute ma conduite j'ai complètement rempli mes engagements envers mes collègues. J'ai la conviction intime que si je n'avais clos la vente dans le temps au prix obtenu, il est probable qu'elle serait aujourd'hui à clore et que nous serions loin de pouvoir le faire aussi avantageusement. Au commencement de juillet, le taux de l'intérêt de l'argent haussa, comme je m'y attendais, et d'après la tournure que les affaires ont prise de ce côté-là de l'Océan, non-seulement nous ne pourrions maintenant espérer obtenir des conditions aussi favorables, et je doute même qu'on pût réussir en aucune manière.

Je suis d'avis, M. le Président, que la perte du léger escompte sur la vente est de l'argent bien placé, puisqu'elle a servi à donner au crédit de la Province en Angleterre, le rang qu'il y occupe aujourd'hui, et qu'on ne devrait pas l'appeler perte, puisque les compagnies intéressées ont reçu le produit des bons. Les efforts que j'ai faits avec succès, aidé de toute l'influence de Sir John Rose et du comité de la Banque de Montréal à Londres, pour faire coter nos bons dans la liste des Fonds des Gouvernements et non dans celle des Fonds divers valent bien la perte que nous avons pu subir, et ceux qui auront dans la suite à placer les bons du Gouvernement local recueilleront le fruit de mes travaux.

En m'efforçant de faire assigner à nos bons la place qui leur appartenait de droit dans la liste des Fonds des Gouvernements Coloniaux, je savais travailler non-seulement à l'avantage de Québec, mais aussi à celui des autres Provinces de la Puissance, et leurs ministres n'ont pas hésité à me témoigner leur reconnaissance et à me dire que j'avais livré leurs combats en livrant le mien. (Applaudissements).

Je crains d'avoir importuné la Chambre, mais j'ai cru devoir donner à ce sujet des explications complètes et franches, d'autant plus qu'on m'y a forcé en quelque sorte. Si, par suite, le crédit de la Province vient à en souffrir, ce ne sera pas ma faute. Si les membres de cette Chambre sont d'avis que je suis à blâmer et que j'ai négligé les intérêts de la Province, je dois m'incliner devant leur décision. J'accède volontiers à l'enquête la plus sévère, et je consens à ce que mes actes officiels soient soumis à des hommes en état de les comprendre et de mesurer les obstacles que j'ai eus à rencontrer et à vaincre. Je suis prêt aussi à me présenter au tribunal du bon sens et de l'intelligence publics et à me courber devant son jugement.

J'en appelle au témoignage des membres de cette Chambre qui ont eu, comme moi, à négocier des emprunts en Angleterre, et qui connaissent combien la réussite en est difficile. L'honorable représentant de Montréal Centre était à Londres en même temps que moi ; il peut dire ce que les banquiers pensaient du placement de notre emprunt. Il vous dira comme moi que tous ceux qu'il a rencontrés, étaient unanimes à dire que nous avions obtenu un prix élevé et que la Province de Québec avait toutes les raisons d'être satisfaite.

J'en viens maintenant, M. le Président, à la politique des chemins de fer.

Comme j'aurai l'occasion de faire connaître pleinement les intentions du Gouvernement lorsque les résolutions viendront devant la

Chambre, je m'abstiendrai de tout détail pour aujourd'hui. Quelques Hons. membres sont mécontents de ce que le Gouvernement n'a pas fait plus tôt connaître sa politique; qu'ils veuillent ne pas oublier que certaines compagnies avaient jusqu'au premier janvier pour faire leur choix entre leurs terres ou l'argent, et que le Gouvernement, avant de pouvoir adopter une politique quelconque, devait obtenir des renseignements indispensables.

Il est évident que, pour favoriser la construction des chemins de fer, il faut que l'aide donnée par le Gouvernement suffise à mettre les compagnies en état de s'en procurer à l'extérieur pour pouvoir continuer et compléter leurs chemins. La grande difficulté à vaincre pour arriver à une décision, c'est de concilier les besoins des chemins avec nos ressources pécuniaires. Rien de plus facile avec de grands moyens, que de donner l'aide suffisante, ou bien si fermant les yeux sur l'avenir, nous allions à l'aveugle nous surcharger de dettes en laissant à nos successeurs se tirer d'affaire comme ils pourraient.

L'entraînement pour l'extension des chemins de fer est tel qu'il serait facile à un parti ou au Gouvernement, de s'acquérir une popularité passagère, en recommandant de gros subsides. Mais le devoir du Gouvernement n'est pas de céder à une pression dont les suites seraient désastreuses pour le pays, mais de ne pas perdre de vue l'intérêt de la Province de Québec et de ne céder que dans la mesure de cet intérêt.

Je divisai, l'année dernière, les chemins de fer en trois classes. La première comprenait ceux de Québec à la Rivière Creuse, avec une législation particulière en leur faveur; la deuxième, ceux qui, à certaines conditions, avaient droit à des subsides en argent; la troisième enfin, ceux qui avant le premier juin suivant avaient à choisir entre leurs octrois de terre ou l'argent.

La première classe ne subit cette année aucun changement, mais on a ajouté un octroi de \$30,000 pour aider à construire un pont sur l'Outaouais, entre les provinces de Québec et d'Ontario, afin de relier le chemin du Pacifique dans le comté de Pontiac à la passe sur la Rivière Creuse, ou quelqu'autre point intermédiaire.

La seconde classe comprend, cette année, deux chemins ci-devant dans la troisième. Ce sont ceux de Québec au Lac St. Jean, et le chemin Intercolonial de St. François et de Mégantic, dont les directeurs ont renoncé à leurs octrois en terres, et à qui le gouvernement a l'intention d'accorder un subside additionnel plus élevé que celui de l'an dernier.

soit en bons du gouvernement portant 5 pour cent, soit en argent réalisé de la vente des bons, tel que pourvu par l'acte de la dernière session.

La troisième classe se compose des chemins à qui l'on continue l'octroi de l'an dernier. Plusieurs n'ont pas satisfait à toutes les exigences de la loi, mais plutôt que de les priver des avantages de l'acte des subsides, le gouvernement veut bien leur accorder un an de délai pour se mettre en règle. On trouvera dans cette classe le chemin de la Baie des Chaleurs, qui avait à choisir entre un octroi de terres et un secours en argent de \$2,500 par mille; comme les directeurs du chemin ont préféré conserver leurs terres, le gouvernement se propose d'accorder un octroi additionnel.

Je sais bien que la politique du gouvernement ne satisfera pas ceux qui ont intérêt dans la construction des chemins de fer; j'admettrai même que pour ma part, je n'en suis pas content; mais après avoir mûrement réfléchi et tout pesé, je n'ai pas cru devoir charger la Province d'une dette au-delà de ses forces.

Si tous les chemins se construisent, cette politique entraînera une dette d'environ six millions de dollars en tout.

Je l'ai déjà dit, je ne consentirai jamais à aller au-delà de ce que, selon moi, la Province peut supporter, et je puis dire ici, que nous n'aurions pu faire que bien peu en fait de secours en argent aux chemins de fer, si nous n'avions réussi à faire prendre à sa charge, par la Puissance, notre part de la dette de la ci-devant Province du Canada.

Nous ne devons pas, et pour ma part je n'y consentirai jamais, agir de manière à forcer la Législature à recourir à la taxe directe pour rencontrer les dépenses ordinaires, ou l'intérêt de notre dette; et quoi que je sache mettre en péril ma popularité en suivant cette ligne de conduite, j'ai la conviction que le peuple de cette Province en verra plus tard la sagesse.

Du 1er juillet 1867 au 1er juillet dernier, nos recettes tel que publiées, se sont élevées à \$12,165,039.64 et nos dépenses à \$11,168,508.38, ce qui, avec les mandats non payés au montant de \$54,822.83, laissait en caisse au 1er juillet dernier une somme de \$1,051,404.10, comme l'établissent les comptes publics.

Du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1874, nous avons dépensé en ouvrages d'un caractère permanent \$934,674.

Du 1er juillet 1868 au 1er juillet 1873, nous avons laissé \$1,163,-

367.90 entre les mains de la Puissance, en acompte de l'intérêt sur notre part de la dette de la Province du Canada.

Il y a aujourd'hui à notre avoir entre les mains de la Puissance, et portant 5 par cent d'intérêt, qui nous sont payés annuellement, \$412,314.25 du Fonds de l'Education Supérieure, et \$675,986.90 de celui des Ecoles Communes.

Il y a de plus sur ce dernier Fonds, entre les mains du Gouvernement d'Ontario, environ \$750,000, produit de la vente des terres, et 8000 à 9000 acres de terres à vendre : là-dessus il y a entente parfaite.

Le Fonds d'Emprunt Municipal du Bas-Canada, qui devra être réglé tôt ou tard, se monte à \$2,387,039.73 à part une partie du même emprunt du Haut-Canada et quelques autres montants d'actif qui devront être repartis entre les deux Provinces.

Il est inutile de discuter le fait qu'il nous faut la plus grande économie pour rencontrer nos dépenses ordinaires et l'intérêt de notre emprunt, et en exerçant cette économie je crois que nous pouvons faire face à nos dépenses. En employant notre surplus en caisse, et en faisant rentrer notre actif disponible, nous pouvons faire honneur à nos affaires sans entraver celles du pays.

J'ai calculé que durant le cours de la prochaine année fiscale, nous aurons à payer aux chemins de fer environ deux millions de dollars, peut-être plus.

D'ici à ce temps nous serons en état de savoir si nous pouvons disposer soit du capital de notre actif, pour le paiement des subsides, ou de l'intérêt payé par la Puissance pour faire face à un montant égal d'intérêt sur une augmentation d'emprunt si cela devient nécessaire ; la Législature pourra décider de ce qu'il y aura à faire.

Dans une question aussi importante se reliant à celle du chemin de fer du Pacifique, cette Chambre doit s'élever au-dessus de toute coterie et de tout esprit de parti ; l'intérêt de la Province doit passer le premier, et ceux des localités ensuite.

Quand les résolutions sur les chemins de fer seront soumises, je donnerai à la Chambre tous les renseignements qu'on croira nécessaires pour que la proposition soit bien comprise.

Je finis, M. le Président, en remerciant les honorables membres de cette Chambre de la bienveillance et de la courtoisie avec laquelle ils m'ont écouté, non seulement ce soir, mais dans toutes les occasions où

dans le passé j'ai eu à soumettre le budget. Ces remerciements ne s'adressent pas seulement à ce côté de la Chambre mais aussi aux membres de l'autre côté qui ont toujours accueilli avec patience et attention les remarques que j'ai eu à faire, et qui m'ont ménagé la critique, peut-être plus même que je ne le méritais; à tous, j'offre le témoignage de ma reconnaissance la plus sincère.

D'ici à la présentation du prochain budget, le personnel de cette chambre devra subir de grands changements, et d'autres occuperont dans cette Législature et devant le pays les places qui sont aujourd'hui les nôtres. A d'autres, du moins en grande partie, sera confiée l'administration des affaires de la Province. Si nos successeurs, s'efforçant de suivre l'exemple que leur ont donné pendant huit ans ceux qui les auront précédés, et bannissant de leurs discussions tout ce qui touche aux questions de nationalité, de races et de croyance, ne jugent les questions que d'après leur mérite intrinsèque en dehors de ces divisions qui distinguent notre peuple, ils mériteront la reconnaissance du pays, comme l'ont méritée, je le crois, les membres de cette Législature et leurs prédécesseurs.

J'ai foi dans l'avenir de notre Puissance. Nous sommes destinés à devenir une grande nation; grande par ses ressources et sa population, grande par la liberté de ses institutions et la libéralité de ces lois, grande par son influence sur les autres peuples et par l'exemple qu'elle leur donnera par son esprit d'entreprise et par ses progrès agricoles, commerciaux et industriels.

J'ai la confiance que nos établissements religieux et d'instruction marcheront de pair avec notre progrès matériel et prouveront que le peuple de ce côté de l'Atlantique n'a pas dégénéré et est toujours digne des deux grandes nations Européennes dont il descend; qu'il est décidé à marcher sur leurs traces, et qu'en avançant en âge la Puissance ne diminuera pas en pouvoir et en énergie; mais que chaque année donnera à nos institutions un surcroit de force et de vigueur, jusqu'à ce que notre Province ait autant de siècles qu'elle compte d'années depuis la Confédération. (Applaudissements).

J'ai foi aussi, M. le Président, dans l'avenir de notre propre Province. Nous avons adopté un grand nombre de lois importantes et sages qui ont été bien administrées. Notre pays est riche et produit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Les progrès que nous avons fait pour le développement de cette province par les chemins ordinaires et les chemins de fer est bien sensible et va croissant de plus en plus. La construction des chemins de fer ne peut manquer de

donner une puissante impulsion à toute espèce d'industrie, et je ne doute pas que nos établissements religieux et d'instruction ont su et sauront se tenir à la hauteur du progrès général. Une sage économie dans l'administration de nos ressources, la précaution de mettre toujours l'intérêt du pays au-dessus de celui des partis, et une rigoureuse fidélité à la pratique de nos devoirs de citoyens et d'hommes publics, ne peuvent manquer, avec la bénédiction de Dieu, de nous rendre un peuple heureux, satisfait et prospère.

Ce fut au milieu des applaudissements chaleureux des deux côtés de la Chambre que l'hon. membre reprit son siège après ce discours remarquable qui dura plus de deux heures.

Il convient de faire remarquer que le Trésorier eut à répondre à différentes interruptions; nous donnons quelques unes des plus importantes de ses réponses.

M. BELLINGHAM.—Qui a dressé l'avertissement publié dans le *Times* de Londres ?

HON. M. ROBERTSON.—MM. Morton, Rose et Cie., et la Banque de Montréal l'ont fait insérer, accompagné d'un état signé par moi, faisant voir le montant de l'emprunt, les ressources de la Province, et le montant de notre surplus en caisse.

M. BELLINGHAM.—Est-ce que par l'avertissement on ne prenait pas l'engagement de consacrer à ce paiement de l'intérêt des bons le subside additionnel reçu de la Puissance.

HON. M. ROBERTSON.—Pas plus que tout autre revenu. J'ai seulement voulu établir que, avec cette augmentation de revenu, il était encore plus facile à la Province de faire honneur à ses obligations.

M. ALEXANDER.—Un état comme celui dont il s'agit était nécessaire pour assurer le succès de l'emprunt et ne faisait que rendre la position meilleure.

M. BELLINGHAM,—(faisant allusion aux banquiers qui s'étaient chargés de négocier l'emprunt.) Vous êtes-vous adressé à ces messieurs de vive voix ou par écrit ?

HON. M. ROBERTSON.—De vive voix.

L'hon. Trésorier dit qu'il avait eu des lettres d'introduction des hommes les plus distingués d'Angleterre qui l'avaient sagement conseillé comme il l'a cru. C'était alors son avis, et il le croit encore. Quelques

instants plus tard il communiqua à la Chambre qu'il avait reçu de Sir Alexander Galt, de Sir Francis Hincks, de l'Hon. M. Cartwright, de l'Hon. M. Holton et d'autres, des félicitations écrites ou verbales au sujet du prix élevé qu'il avait obtenu pour les bons de la Province.

M. ALEXANDER.—Lorsque l'emprunt a été négocié, je me trouvais à Londres avec deux de mes confrères de la cité de Montréal, pour une affaire du même genre, et rencontrant tous les jours l'hon. Trésorier, nous fûmes d'avis qu'il avait parfaitement réussi et fait preuve d'un grand tact ; ce fut aussi l'opinion des financiers les plus expérimentés que nous eûmes occasion de rencontrer. Tous furent unanimes à reconnaître qu'il avait agi à l'avantage de la Province. Ceux même qui s'étaient chargés de l'emprunt de la Province, nous assurèrent positivement qu'il leur était impossible d'en prendre un autre à des conditions aussi avantageuses que celles obtenues par l'hon. M. Robertson. J'ai eu, depuis mon retour en ce pays, l'avis de quelques uns de nos financiers les plus distingués, et ils ne firent que confirmer l'impression que nous avons eue à Londres. Veuillez, M. le Président, me permettre de dire, que, selon moi, toute discussion à ce propos n'est pas propre à aider la vente de nos bons à Londres, mais que je crains au contraire qu'elle n'ait l'effet d'en déprécier la valeur, et à faire tort à notre crédit. Le marché monétaire anglais est des plus impressionnables, les agents de change sont toujours sur le qui-vive, et je suis persuadé que cette Honorable Chambre ne voudrait pas nuire à notre crédit. Il y a encore une grande partie de nos bons à vendre, et ce serait vraiment malheureux d'en déprécier la valeur par une discussion tendant à faire croire à ce pays et à la Bourse Anglaise, que cette Chambre ne ratifie pas la conduite de l'hon. Trésorier au sujet de cet emprunt.—Toute discussion propre à discréditer ce qu'il a fait, ne peut, selon moi, que faire baisser le prix de nos bons, et mettre grandement en danger ce qui reste à vendre entre les mains de nos agents à Londres. Je crois devoir m'exprimer ainsi en toute justice à l'hon. Trésorier, et en cela je dois dire que mes deux collègues me donnent leur plein assentiment. Je pourrais en dire beaucoup plus, mais il vaut mieux me contenter de proclamer bien haut que la négociation de l'hon. Trésorier a été des plus avantageuses à la Province.

La Chambre se forme en comité, après quelques pourparlers, et adopte pour la forme quelques items des estimations, puis s'ajourne à 10.45 p. m.